



Syndicat des
Brasseurs
d'Alsace



CONTRAT DE FILIERE HOUBLON ET BRASSICOLE DU GRAND EST

Renforcer la performance et les
transitions d'une filière d'excellence

ORIENTATIONS STRATEGIQUES 2022-2027



SOMMAIRE

Partie 1 : Préambule

- 1.1. Signataires et partenaires associés au présent contrat
- 1.2. Objet du contrat
- 1.3. Champ d'application
- 1.4. Pilotage, mise en œuvre et évaluation

Partie 2 : Etat des lieux et perspectives de la filière

- 2.1. Présentation de la filière houblonnière et brassicole du Grand Est
- 2.2. Présentation des structures de développement actuelles du Grand Est
 - 2.2.1. La section houblonnière du Comptoir Agricole
 - 2.2.2. L'Association des producteurs de houblon d'Alsace (APHA)
 - Focus sur l'exploitation du lycée agricole d'Obernai et le CFPPA
 - Focus sur les planteurs indépendants
 - 2.2.3. Le Syndicat des Brasseurs d'Alsace et l'association des Brasseurs de France
 - 2.2.4. L'union des Brasseurs du Grand Est (UBGE)
- 2.3. Diagnostic de la filière
- 2.4. Bilan du contrat de filière houblon 2018-2021

Partie 3 : Orientations stratégiques 2022-2027

- 3.1. Structurer, coordonner, organiser et animer la filière régionale
- 3.1. Développer, transformer et accompagner la production houblonnière et brassicole
- 3.2. Améliorer la compétitivité et la rentabilité des exploitations par l'innovation et les actions de recherche et développement

Partie 4 : Plan d'actions

Partie 1

Préambule

1.1. Les signataires

Le présent contrat est conclu entre :

- la Région Grand Est, représentée par Monsieur Jean ROTTNER, son Président dûment habilité à signer le présent contrat par délibération n°22CP-10 de la Commission Permanente du 18 mars 2022 ;
- l'association des producteurs de houblon d'Alsace (APHA) représentée par Jean-Paul Ulrich, son Président ;
- le Comptoir Agricole de Hochfelden, représentée par Marc MOSER, son Président ;
- l'association des Brasseurs d'Alsace, représentée par Dominique BODENDISTEL, son Président ;
- l'Union des Brasseurs du Grand Est représenté par Laurent KOBLER, son Président.

1.2. Objet du contrat

Le présent contrat a pour objectif de définir les orientations stratégiques, les objectifs et les actions nécessaires pour renforcer le développement de la filière houblonnière et brassicole sur le Grand Est.

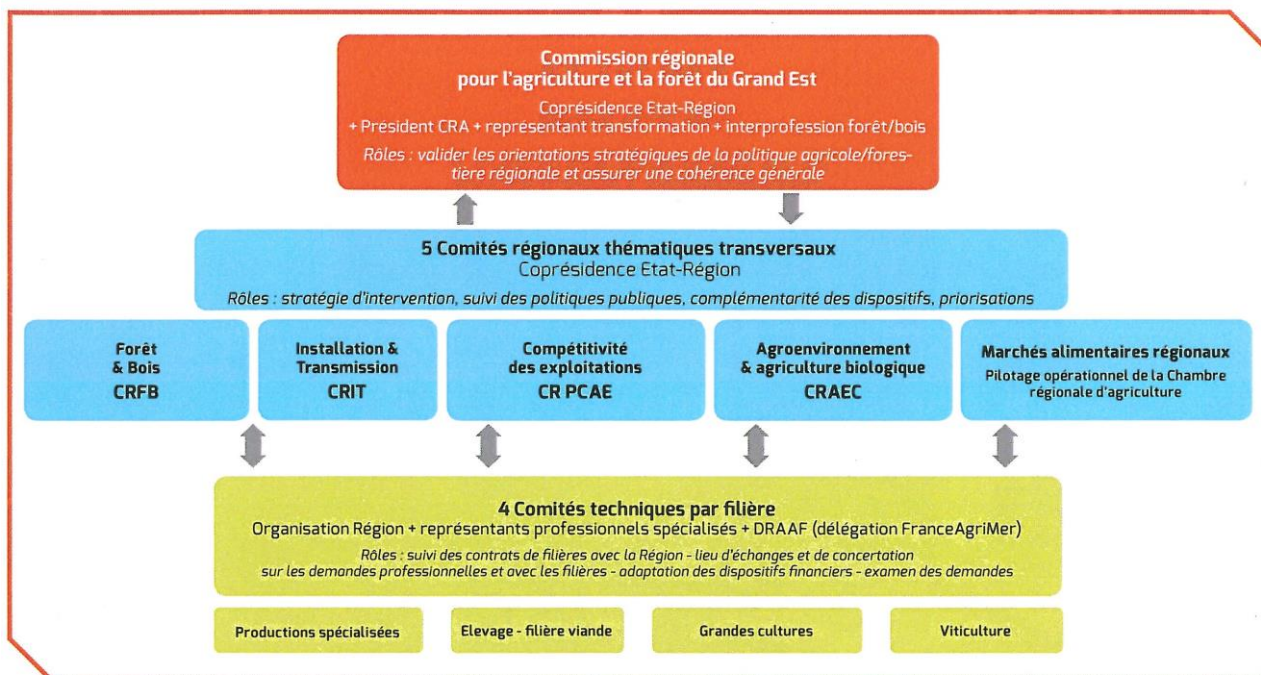
Il a été construit dans la continuité du contrat de filière houblon 2018-2021 et traduit la volonté des professionnels et de la Région de renforcer la compétitivité, la structuration et le développement de l'ensemble de la filière brassicole.

1.3. Champ d'application

Les orientations stratégiques définies par le présent contrat concernent l'ensemble du territoire Grand Est et portent sur la période 2022-2027 pour l'ensemble des secteurs en lien avec la filière houblonnière et brassicole.

1.4. Pilotage, mise en œuvre et évaluation

La gouvernance de la politique agricole régionale de la Région Grand Est prévoit plusieurs comités techniques déclinés par filière comme le mentionne le schéma ci-après.



Le Comité Productions Spécialisées organisé par la Région, les représentants professionnels et la DRAAF assurera le suivi du contrat de filière brassicole du Grand Est. A ce titre, le comité technique constituera le lieu pour :

- dresser le bilan des actions réalisées ;
- identifier les axes d'amélioration ;
- réviser le cas échéant les stratégies mises en œuvre ;
- adapter les dispositifs financiers ;
- examiner les demandes des professionnels ;
- assurer au terme des quatre années, l'évaluation du contrat de filière.

Selon les besoins, des groupes de travail spécifiques pourront être mis en place afin de débattre et d'expertiser techniquement des sujets particuliers.

La mise en place d'indicateurs dans la déclinaison des actions retenues dans la stratégie régionale promue par ce contrat permettra de faciliter le pilotage, le suivi et l'évaluation des actions soutenues.

Il s'agit d'indicateurs de suivi permettant d'évaluer la situation régionale mais également de mesurer l'impact des stratégies mises en œuvre.

Le présent contrat est conclu pour une durée de cinq ans jusqu'au 31 décembre 2027 et pourra être prorogé, amendé en cas de besoin lors des comités techniques productions spécialisées. Un bilan approfondi sera réalisé à cette occasion et à mi-parcours.

2.1. Présentation de la filière houblonnière et brassicole du Grand Est

La filière brassicole est un des domaines d'excellence de la région Grand Est. Le Grand Est est la première région productrice d'orge, de malt et de houblon représentant respectivement 26%, 70% et 96% de la production nationale. Comptant plus de 10 200 exploitations spécialisées en céréales et oléoprotéagineux, la région est dotée d'une capacité de stockage de céréales de 7,5 millions de tonnes. De nombreux organismes de collecte sont présents sur le territoire tels que Vivescia, Soufflet ou encore EMC2.

Concernant la transformation, 267 brasseries sont présentes en 2020 sur le territoire contre 218 en 2019 représentant une augmentation de plus de 22%. Cette hausse est une des plus marquées de France. On y trouve des grands groupes brassicoles tels que Kronenbourg, Heineken, Brasseries de Champigneulle, Meteor et Licorne. Le Grand Est est une des régions françaises concentrant ainsi le plus d'emplois soutenus par l'activité des brasseurs français représentant 14 486 emplois en 2020 soit 15% de part des emplois brassicoles de France (*données Brasseurs de France 2020*).

La filière houblonnière, filière présente principalement sur le territoire alsacien et produisant la quasi-totalité du houblon français (85% en surface, 95% en volume), a subi en 2007 de profondes difficultés puisque son principal client, Anheuser-Busch, qui absorbait à lui seul 70% de la production alsacienne, rompait le contrat avec les houblonniers alsaciens. Pour rationaliser son fonctionnement, la coopérative des producteurs de houblon COPHOUDAL intègre alors en décembre 2010, la coopérative « Comptoir Agricole de Hochfelden » (céréales, productions de semences, vignes, élevage).

Soutenues par la Région, plusieurs actions du Comptoir Agricole ont alors été entreprises pour relancer la filière houblonnière : un vaste plan de sélection variétale a permis d'élaborer de nouvelles variétés typiques alsaciennes (Aramis, Triskel, Bouclier, Barbe Rouge –aux arômes de fruits rouges-, Mistral et la toute dernière ELIXIR –au parfum exotique. Désormais, un portefeuille de huit variétés aromatiques alsaciennes (soit 95% de la surface, en incluant P14-8) et deux variétés amérisantes sont emballées dans un nouveau plan marketing, qui vise à positionner les houblons d'Alsace comme des produits de luxe, en lien avec la gastronomie française. Ce nouveau positionnement s'est concrétisé avec un nouveau visuel et un slogan : « The New Fragrances », qui fait référence au métier de parfumeur, qui associe des fragrances pour obtenir un parfum qui donnera une bière d'exception.

L'élaboration de ces nouvelles variétés s'est accompagnée d'une intense activité commerciale. De salons en salons, le houblon d'Alsace a conquis les brasseurs américains, puis les Canadiens, puis les Belges et plus dernièrement les Japonais. Les houblons alsaciens sont aujourd'hui également présents dans toutes les grandes brasseries alsaciennes et microbrasseries françaises, les principaux clients du Comptoir agricole en France étant Kronenbourg, Heineken, Meteor et Licorne.

Entre 2011 et 2013, seuls 350 ha étaient en production effective. En 2021, les surfaces en production sont passées à 477,06 ha avec 41 planteurs dont 58,8 ha de houblon certifié bio (3 exploitations). Pour honorer les contrats et répondre à la demande, la surface houblonnière devrait être augmentée de plus de 50 ha pour atteindre 530 ha d'ici 2023. Le houblon BIO représentera 74,65 ha en 2022 compte tenu que deux nouveaux exploitants sont à ce jour en conversion 3^{ème} année.

Dans ce contexte, le plan de production actuel du Comptoir Agricole mise sur plusieurs actions complémentaires pour accompagner les producteurs de houblon et notamment sur l'augmentation des surfaces afin de satisfaire la demande et augmenter la rentabilité des exploitations. Les investissements étant un frein important au développement des surfaces (dans les houblonnières mais aussi dans les outils de transformation, il faut compter 1 million d'euros d'investissement pour exploiter 20 ha d'houblonnière), le Comptoir propose un soutien financier pour les planteurs. Des actions de parrainage, d'accompagnement technique, de sélection variétale et de recherche expérimentale de lutte raisonnée sont également mise en œuvre chaque année par le Comptoir Agricole afin de développer et pérenniser la filière houblonnière.

2.2. Présentation des structures de développement actuelles du Grand Est

2.2.1. La section houblonnière du Comptoir Agricole

Suite à une fusion-absorption du Comptoir agricole et de la Cophoudal en 2011, a été créée la section houblon du Comptoir agricole. Le Comptoir Agricole est considéré comme la structure « négoce » au sein de la filière.

Sur l'année 2020/2021, la section houblon a réalisé un chiffre d'affaire de 7,6 Millions d'euros, soit une augmentation de 2.8 Millions d'euros depuis 2015/2016. Le Comptoir Agricole est présidé par Marc Moser.

2.2.2. L'Association des producteurs de houblon d'Alsace (APHA)

L'association des producteurs de houblon d'Alsace regroupe les producteurs alsaciens et opère un travail syndical ainsi qu'une approche sur la rentabilité de la production et les meilleures pratiques techniques et économiques. L'APHA est présidée par Jean-Paul Ulrich.

Focus sur l'exploitation du lycée agricole d'Obernai et le CFPPA

Parmi les adhérents à l'APHA, on trouve l'exploitation du lycée agricole d'Obernai, à ce jour la référence nationale en terme de formation. On y trouve la plus grande surface de houblon cultivée en bio d'Europe. Une formation diplômante est proposée par le CFPPA, à laquelle tous les producteurs alsaciens déjà implantés ont participé. Le lycée agricole d'Obernai propose la première et unique formation diplômante de houblonnier en France. Les élèves viennent de toute la France, même de Belgique pour certains, pour se former à la plantation, culture et récolte du houblon.

Le lycée agricole s'est spécialisé dans cette culture depuis 2009, suite à la multiplication des microbrasseries et au manque de producteurs bio sur le territoire français. La mise en place de la formation diplômante « Produire du houblon bio » rencontre un vif succès et les inscriptions pour cette formation sont très fortement demandées.

Focus sur les planteurs indépendants

A ce jour un planteur est installé en Moselle (57) et de nombreux projets voient le jour, en particulier dans la Marne (51) et dans l'Aube (10). Il n'existe aucune autre organisation de producteurs en région Grand Est hors Alsace. Ils sont considérés comme « indépendants ».

2.2.3. Le Syndicat des Brasseurs d'Alsace et l'association des Brasseurs de France

Le Syndicat des Brasseurs d'Alsace regroupe les 6 principales brasseries alsaciennes (Kronenbourg, Heineken, Licorne, Meteor, Saint-Pierre et Uberach).

Il représente la Profession au niveau alsacien, valorise le savoir-faire et la tradition brassicole alsaciens et favorise les échanges entre ses membres et les acteurs locaux. Il est présidé par Dominique BODENDISTEL – Brasserie Licorne.

L'association des Brasseurs de France est un syndicat professionnel qui défend les intérêts communs de la brasserie et est présidé par Mathias FEKL.

2.2.4 L'union des Brasseurs du Grand Est (UBGE)

L'association « Union des Brasseurs du Grand Est » (UBGE) a pour objectif principal de fédérer les brasseurs des anciennes régions historiques Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine et de trouver des synergies entre eux notamment via la création d'un réseau d'entraide technique et de permettre une éventuelle mutualisation d'achats. L'UBGE compte à ce jour 49 adhérents. L'association souhaite également promouvoir la profession de brasseur et de la bière produite en Grand Est, défendre les intérêts des brasseurs, organiser et participer à des manifestations autour de la bière et de la brasserie. Le Président de l'association est Laurent KUBLER.

2.3. Diagnostic de la filière

ATOUS

- Première région productrice de houblon en France
- Un savoir-faire des producteurs alsaciens
- Une filière « alsacienne » structurée
- Présence de grands groupes brassicoles sur le Grand Est tels que Kronenbourg, Heineken, Brasseries de Champigneulle, Meteor et Licorne.
- Huit nouvelles variétés typiques alsaciennes disponibles – certaines pouvaient être déléguées contractuellement hors Alsace
- Culture traditionnelle adaptée à la Région
- Une diversification en BIO et de la pelletisation (savoir-faire)
- Un lycée agricole proposant une formation diplômante

FAIBLESSES

- Des investissements très lourds, spécifiques et coûteux : frein important au développement des surfaces
- Pas de cursus spécifique sur la culture de houblon dans les établissements de formation agricole – hors Obernai
- Culture peu développée (ayant subi une forte crise)
- Peu de produits de traitements homologués vs les grands pays producteurs
- Age des exploitants producteurs de houblon

OPPORTUNITES

- Développement des brasseries et micro-brasseries
- Positionnement des houblons d'Alsace comme des produits de luxe
- Augmentation des surfaces afin de satisfaire la demande
- Création d'un plan de sélection variétale afin de proposer de nouvelles variétés résistantes aux maladies et au réchauffement climatique
- Pour les brasseries du Grand Est : développement de la tendance des consommateurs vers les produits locaux

MENACES

- Forte pression foncière (houblonnières de plus en plus proches des villages)
- Culture mineure en proie à des maladies et ravageurs (mildiou, oïdium, pucerons, acariens...). Peu de produits homologués du fait que ce sont des usages orphelins
- Evolutions du climat
- Importantes fluctuations du marché mondial
- Faible attractivité pour des jeunes planteurs (coût, heures de travail)

2.4. Bilan du contrat de filière houblon 2018-2021

Le contrat de filière houblon a engagé l'ensemble des partenaires de la filière et la Région, pour la période 2018-2021, sur des priorités partagées s'articulant autour de 4 grands enjeux:

- Soutenir les jeunes ou débutants dans la filière
- Maintenir la compétitivité et la rentabilité des exploitations
- Renforcer les actions de recherche et d'expérimentations
- Améliorer la mise en marché de la production de houblon du Grand Est

Date du contrat de filière 2018-2021	Nombre total de dossiers aidés 63	Montant total aide Région 1,8 M €
--	---	---

Les aides régionales attribuées à la filière houblon se sont principalement concentrées sur le bassin de production historique alsacien. Néanmoins des projets d'investissements et de plantation de nouvelles houblonnières ont vu le jour dans les départements de la Marne et de la Moselle traduisant ainsi le développement de cette filière sur l'ensemble du territoire du Grand Est.

Dans le cadre du contrat de filière houblon, la mise en œuvre d'aide à l'acquisition de matériels spécifiques à la culture de houblon a permis aux producteurs de pouvoir se moderniser et de rester compétitif. Au total, 238 167,40 € ont été accordés à **24 bénéficiaires dont le lycée agricole d'Obernai** soit une moyenne de **60 000 €/an**. Par le biais de ce dispositif, la Région a accompagné les investissements d'exploitation de houblon (arracheuses, tailleuses, matériel travail du sol) et de conditionnement avec principalement des améliorations de séchoirs et de triage pour améliorer les performances énergétiques et la qualité du produit.

Les aides destinées à maintenir le potentiel de production houblonnier ont rencontré un vif succès. La participation régionale s'élève à 40% d'aide plafonnée à 8000 €/ha pour l'achat de poteaux, d'ancrages et de câbles neufs pour le montage de nouvelles houblonnières. Grâce à ce dispositif bénéficiant à 18 exploitants, **33,36 ha de nouvelles houblonnières** ont été plantés. L'aide régionale engagée sur la période 2018-2021 pour cette action s'élève à 173 000 €.

Dans le cadre du contrat de filière, la Région a également accompagné le Comptoir Agricole pour différentes actions de structuration de la filière :

- 10 000 € pour l'organisation des 1^{ère} assises françaises du houblon en 2019 ;
- 48 121 € appelant une contrepartie de fonds FEADER pour près de 55 000 € pour l'acquisition d'une unité de pelletisation de houblon bio en 2020 ;
- 15 000 € pour la construction et la déclinaison du projet stratégique houblon national au niveau régional en 2021.

Les brasseries et micro-brasseries du Grand Est ont également été accompagnées à hauteur de 1,2 M€ dans le cadre des aides aux investissements (18 bénéficiaires). Des aides au titre des dispositifs « industrie du futur » ou encore « artisanat de demain » ont également été engagés par la Direction de la Compétitivité et de la Connaissance en faveur de brasseries.

Au total plus d'**1,8 millions d'euros** ont été engagés par la Région pour développer la filière houblonnière sur la période 2018-2021.

Partie 3

Orientations stratégiques

Le contrat de filière houblon 2018-2021 a apporté des avancées considérables pour la filière et a permis d'engager une dynamique importante tant pour les producteurs de houblon que pour les metteurs en marché. Les partenaires de cette filière souhaitent poursuivre et renforcer la politique déjà engagée pour atteindre leurs objectifs de transitions et d'adaptation afin de pérenniser l'avenir de la filière.

Aussi, la crise liée à la COVID-19 a engendré une demande accrue en produit de proximité et a mis en lumière la nécessité de renforcer notre souveraineté et autonomie alimentaire. Elle a également mis en évidence l'importance d'accompagner la transition des systèmes agricoles dans leur besoin d'adaptation aux changements climatique et d'optimisation de leurs performances environnementales. Ce pacte de confiance doit s'appuyer sur des objectifs quantifiables et partagés. Cette démarche permettra de faire de la filière houblonnière et brassicole du Grand Est une filière d'excellence tant au niveau régional qu'au niveau national voire international.

Leader incontestable depuis plus de 4 siècles, la filière brassicole du Grand Est se doit de bâtir une vision ambitieuse dans pour garantir sa pérennité.

Elle est amenée à se structurer au niveau régional : producteurs de houblon, négociants et transformateurs régionaux doivent bâtir un projet permettant de nourrir cette vision, garantissant le développement de la filière dans son ensemble autour d'une structure interprofessionnelle régionale.

Le rayonnement régional de la filière doit lui permettre d'être reconnue au niveau national. Pour se développer, la filière brassicole régionale se fixe les objectifs suivants pour accroître son développement :

- Assurer un revenu aux producteurs de houblon dans des contextes climatiques de plus en plus compliqués, garantissant la pérennité des exploitations ;
- Innover en permanence et développer de nouveaux savoir-faire ;
- Favoriser la création de brasseries et leur assurer un sourcing de qualité, répondant aux attentes des consommateurs en permanente évolution ;
- Se doter d'une stratégie de rayonnement attractif autour du savoir-faire houblon, circuit touristique brassicole pour impulser une nouvelle dimension, une nouvelle vision stratégique.

Trois grands enjeux sont ainsi proposés au titre du présent contrat de filière :

- **STRUCTURER, COORDONNER, ORGANISER ET ANIMER LA FILIERE** en travaillant notamment à la mise en place d'une structure interprofessionnelle régionale en parallèle d'une structuration nationale ;
- **DEVELOPPER, TRANSFORMER ET ACCOMPAGNER LA PRODUCTION HOUBLONNIERE ET BRASSICOLE** pour maintenir leurs performances économique, sociale et environnementale ;
- **AMELIORER LA COMPETITIVITE ET LA RENTABILITE DES EXPLOITATIONS PAR L'INNOVATION ET LES ACTIONS DE RECHERCHES ET DE DEVELOPPEMENT** pour favoriser la résilience agronomique et l'adaptation au changement climatique.

3.1. Structurer, coordonner, organiser et animer la filière régionale

Ce premier axe vise notamment à structurer la filière au niveau régional via une interprofession afin de créer du lien et de favoriser les échanges entre tous les acteurs de la filière houblonnière et brassicole.

Les actions proposées sont les suivantes :

- Création, animation d'une interprofession régionale pour le suivi et la mise en œuvre du contrat de filière régional 2022-2027 ;
- Conception du plan régional stratégique inter-acteurs (Projet Stratégique Interprofessionnel Régional) ;
- Gestion du plan de communication et de promotion de la filière avec des actions sur le focus produit, la promotion des parcours professionnels, et la sensibilisation de l'attractivité dans les métiers de la filière (travail en lien avec la Direction de la Formation et de l'Emploi) ;
- Analyse des données de performances économiques pour la filière
- Coordination du programme de recherche régional
- Etude initiale sur le projet cité du houblon - tourisme brassicole, marque régionale IGP (travail en lien avec la Direction du Tourisme)

3.2. Développer, transformer et accompagner la production houblonnière et brassicole pour maintenir leurs performances économique, sociale et environnementale

Ce deuxième axe vise notamment à développer la résilience économique des exploitations agricoles et des entreprises par une meilleure rémunération et performance.

Les actions proposées sont les suivantes :

- Accompagnement et installation des jeunes via la mobilisation des dispositifs régionaux d'aides à l'installation : conseil à l'installation, soutien régional à l'installation en agriculture, stage de parrainage, suivi du nouvel exploitant ;
- Aide à l'investissement dans les exploitations pour des matériels spécifiques à la culture de houblon ;
- Accompagnement au maintien du potentiel de production houblonnier via l'aide à l'achat de matériels pour le montage de nouvelles houblonnières ou pour le renouvellement de houblonnières existantes ;
- Soutien aux investissements spécifiques concourant au développement et à la transition agroenvironnementale de la filière houblonnière (énergie, irrigation, matériel innovants et/ou numériques) ;
- Aide aux investissements dans les brasseries et micro-brasseries.

3.3. Améliorer la compétitivité et la rentabilité des exploitations par l'innovation et les actions de recherches et de développement

Ce troisième axe vise à développer la résilience agronomique et l'adaptation au changement climatique des exploitations agricoles.

Les actions proposées sont les suivantes :

- Aide aux projets de recherche d'envergure régionale pour le développement des pratiques agroécologiques, la réduction des intrants et le développement des innovations ;
- Aide à l'expérimentation notamment sur le site du lycée agricole d'Obernai (lien avec la démarche LA2030) ;
- Accompagner les exploitants vers une transition des modèles de production (développement de la conduite en biologique, des pratiques agroécologiques et conventionnelles) ;
- Développer la stratégie Business Développement HOP France en favorisant le développement commercial des houblons du Grand Est ;
- Etude sur le développement et la valorisation d'une marque régionale IGP.

A

Le

Le Président de la Région Grand Est

Le Président de l'association des producteurs de houblon d'Alsace (APHA)

Le Président du Comptoir Agricole de Hochfelden

Le Président de l'association des Brasseurs d'Alsace

Le Président de l'Union des Brasseurs du Grand Est (UBGE)

Partie 4 Plan d'actions

Enjeu n°1 STRUCTURER, COORDONNER, ORGANISER ET ANIMER LA FILIERE en travaillant notamment à la mise en place d'une structure interprofessionnelle régionale en parallèle d'une structuration nationale

Action 1.1.	Développer les actions de formation et de communication auprès des jeunes, du grand public et des professionnels
Priorité pour la profession	2
Problématique identifiée	Peu de jeunes sont attirés par l'installation agricole en production de houblon. Le manque de personnel et de main d'œuvre est également un frein très important dans cette filière à la fois dans le domaine de la production agricole et dans le domaine agroalimentaire. La formation des professionnels déjà installés est également un enjeu important pour la filière houblonnière.
Objectif	Développer les actions de formation, de sensibilisation et de communication auprès des jeunes et du grand public dans le but de : <ul style="list-style-type: none"> - recruter de la main d'œuvre saisonnière locale - installer des jeunes ou néoplanteurs dans la filière houblonnière - attirer des demandeurs d'emplois dans la filière brassicole du Grand Est Former continuellement les professionnels déjà installés
Modalités d'action	Les actions à mettre en œuvre sur cette action seront travaillées en transversalité avec les partenaires de la filière, la Direction de l'Agriculture, Viticulture, Forêt et la Direction de la Formation et de l'Emploi de la Région NOUVEAUTE
Bénéficiaire	Non défini à ce jour
Modalités d'intervention Conseil Régional	Non défini à ce jour
Budget prévisionnel (à titre indicatif)	110 000 € sur 5 ans soit 22 k€/an
Planification	Années 2022-2027
Critères de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes ayant effectué une formation professionnalisante en lien avec la filière houblonnière ou brassicole - Public touché par le programme de communication engagé - Part des exploitations ayant recours à une main d'œuvre locale - Nombre d'exploitants suivis techniquement

Action 1.2.	Structurer, animer et promouvoir la filière via l'interprofession régionale
Priorité pour la profession	1
Problématique identifiée	Aucune interprofession régionale de la filière houblonnière et brassicole est actuellement existante au niveau de la région Grand Est.
Objectif	Structurer la filière au niveau régional via une interprofession afin de créer du lien et de favoriser les échanges entre tous les acteurs de la filière houblonnière et brassicole.
Modalités d'action	La Région pourra intervenir ponctuellement pour une aide au démarrage uniquement dans la cadre d'actions et d'animation en vue de construire un projet de filière régional
Bénéficiaire	Non défini à ce jour
Modalités d'intervention Conseil Régional	Dispositif Soutenir le progrès en agriculture, viticulture, forêt
Budget prévisionnel (à titre indicatif)	75 000 € sur 5 ans soit 15k€/an
Planification	Années 2022-2027
Critères de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - La Région devra être informée des avancées réalisées sur cette thématique - Nombre de réunions effectuées - Compte-rendu des échanges et feuille de route

Action 1.3.	Pilotage économique et modes de production
Priorité pour la profession	2
Problématique identifiée	La filière manque de données technico-économiques solides relatives à la filière houblonnière (selon les modes de production...). Il convient de travailler sur le sujet notamment pour conforter l'installation de nouveaux exploitants.
Objectif	Créer une base de données et analyser les données de performances économiques pour la filière Coordonner le programme de recherche régional pour répondre aux préoccupations des producteurs
Modalités d'action	Non défini à ce jour
Bénéficiaire	Non défini à ce jour
Modalités d'intervention Conseil Régional	Dispositif Soutenir le progrès en agriculture, viticulture, forêt
Budget prévisionnel (à titre indicatif)	50 000 € sur 5 ans soit 10k€/an
Planification	Années 2022-2027
Critères de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - La Région devra être informée des avancées réalisées sur cette thématique et les résultats devront être diffusés à l'ensemble de la région - Compte-rendu des échanges et feuille de route

Action 1.4.	Affirmer une ambition régionale la valorisation du patrimoine houblonnier et brassicole autour de la « cité du houblon »
Priorité pour la profession	3
Problématique identifiée	<p>De nombreux projets autour du tourisme brassicole sont actuellement en cours de développement dans la région.</p> <p>Aussi afin de promouvoir la renommée de la filière houblonnière auprès du grand public, des réflexions concernant la mise en place de projets d'envergure pourront être menées notamment pour la création d'une « cité du houblon » en Grand Est.</p>
Objectif	Asseoir la renommée de la Région Grand Est en tant que filière d'excellence pour la production de houblon et de bière en accompagnant les projets liés au tourisme
Modalités d'action	<p>La Région pourra accompagner la mise en œuvre d'une étude globale unique visant à étudier l'opportunité et la faisabilité de ce projet d'envergure.</p> <p>Cette action sera travaillée en transversalité avec les partenaires de la filière, la Direction de l'Agriculture, Viticulture, Forêt et la Direction du Tourisme de la Région NOUVEAUTE</p>
Bénéficiaire	Non défini à ce jour
Modalités d'intervention Conseil Régional	Participation régionale unique pour une étude prospective
Budget prévisionnel (à titre indicatif)	50 k€ pour une étude unique
Planification	Non défini à ce jour
Critère de suivi et d'évaluation	Non défini à ce jour

Enjeu n°2 DEVELOPPER, TRANSFORMER ET ACCOMPAGNER LA PRODUCTION HOUBLONNIERE ET BRASSICOLE pour maintenir leurs performances économique, sociale et environnementale

Action 2.1.	Aides à l'installation
Priorité pour la profession	2
Problématique identifiée	Le nombre d'installation des jeunes demeure trop limité dans la culture de houblon.
Objectif	Encourager les projets d'installation en sécurisant les parcours : <ul style="list-style-type: none"> - En amont de l'installation : en réalisant un audit technico-économique des projets - En aval en donnant accès à un suivi technique personnalisé pendant les trois premières années d'activité.
Modalités d'action	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil à l'installation - Soutien régional à l'installation en agriculture - Stage de parrainage - Suivi du nouvel exploitant Dispositifs régionaux votés par la Séance Plénière du 18 novembre 2016
Cible	Futurs exploitants et exploitants reconnu portant un projet d'installation à titre principal ou secondaire
Modalités d'intervention Conseil Régional	Dispositifs DAVF votés par la Séance Plénière du 18 novembre 2016
Budget prévisionnel (à titre indicatif)	100 000 € sur 5 ans soit 20k€/an
Planification	Opérationnel
Critère de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'exploitants ayant bénéficié de ce type d'aide - Evolution du nombre de projet d'installation dans les filières considérées - Emplois créés dans le cadre des installations

Action 2.2.	Aide aux investissements pour le maintien de la compétitivité de la filière houblonnière
Priorité pour la profession	1
Problématique identifiée	Les entreprises agricoles doivent impérativement investir dans du nouveau matériel pour rester performantes et compétitives. Les investissements sont nécessaires pour améliorer la productivité et diminuer la pénibilité du travail.
Objectif	Moderniser les outils de production afin de maîtriser les coûts de main d'œuvre, contrôler les postes de dépenses énergétiques, réduire la pénibilité du travail.
Modalités d'action	Aides régionales à l'investissement en matériel productif
Cible	Exploitants houblonniers (individuel ou société agricole), CUMA
Modalités d'intervention Conseil Régional	<p>Dans une démarche de structuration de filière, l'exploitation devra obligatoirement adhérer à une association de producteurs de houblon pour accéder aux aides régionales NOUVEAUTE</p> <p><u>Aide à l'investissement dans les exploitations (Dispositif DAVF) :</u></p> <p>Liste des investissements éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Matériel de culture : dessoucheuse à houblon, arracheuse, tailleuse, remorque-récolteuse, outils interplants, outils de travail du sol spécifique à l'interrang (largeur max. 2,5 m) • Equipements de cueillette : cueilleuse, séchoir, silo, bandes transportrices • Equipements de conditionnement : presses à balles, box de conditionnement avec option Climabox ou non <p>Taux d'aide : 30% (Région + FEADER si mobilisable) Montant minimum d'investissements éligibles : 5 000 € HT Plafond des dépenses : 100 000 € HT (individuel), 175 000 € HT (collectif) Pour les dossiers portés par des jeunes agriculteurs (démarrage d'une nouvelle exploitation uniquement) ou en cas de restructuration majeur de l'atelier au sein de l'exploitation le dossier sera étudié au cas par cas et le plafond d'aide pourra être revu à la hausse dans la limite des crédits disponibles.</p>
Budget prévisionnel (à titre indicatif)	240 000 € sur 5 ans soit 48k€/an
Planification	Investissement période 2022-2027
Critère de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'exploitations ayant bénéficié de ce type d'aide - Investissements générés - Nombre d'exploitations viables économiquement

Action 2.3.	Aide au maintien du potentiel de production houblonnier
Priorité pour la profession	1
Problématique identifiée	<p>Les investissements étant un frein important au développement des surfaces, le Comptoir propose un soutien financier à hauteur de 1 000 €/ha/an pendant 5 ans à destination d'anciens ou de nouveaux planteurs qui augmentent leur surface de houblonnières par montage de nouveaux échafaudages.</p> <p>La Région Grand Est est sollicitée pour abonder le soutien du Comptoir Agricole.</p> <p>Dans la continuité du précédent contrat de filière, il est proposé de prolonger cette aide.</p>
Objectif	Maintenir les surfaces existantes et augmenter les surfaces de culture de houblon sur le grand est
Modalités d'action	Aide à l'achat de matériels pour le montage de nouvelles houblonnières <u>ou</u> <u>pour le renouvellement de houblonnières existantes</u> NOUVEAUTE
Bénéficiaire	Exploitants houblonniers (individuel ou société agricole), CUMA
Modalités d'intervention Conseil Régional	<p>- Aide à l'achat de matériels neufs pour la construction et le montage de nouvelles houblonnières (poteaux, fils)</p> <p>- Le coût de montage et de mise en place sont inéligibles</p> <p>- Obligation de maintien de la surface pendant 5 ans</p> <p>- Dans une démarche de structuration de filière, l'exploitation devra obligatoirement adhérer à une association de producteurs de houblon pour accéder aux aides régionales NOUVEAUTE</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Construction de nouvelles houblonnières</u> : <p>Taux d'aide : 40% des dépenses éligibles, aide plafonnée à 8 000 €/ha (aide Région)</p> <p>Pour les dossiers portés par des jeunes agriculteurs (démarrage d'une nouvelle exploitation uniquement), le financement du dossier pourra être étudié au cas par cas.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Renouvellement de houblonnières</u> : <p>Taux d'aide : 40% des dépenses éligibles</p> <p>Montant minimum d'investissements éligibles : 3 000 € HT</p> <p>Plafond des dépenses : 15 000 € HT</p> <p>Pour les dossiers portés par des jeunes agriculteurs (démarrage d'une nouvelle exploitation uniquement), le financement du dossier pourra être étudié au cas par cas.</p>
Budget prévisionnel (à titre indicatif)	170 000 € sur 5 ans soit 34k€/an Nombre de bénéficiaires : env. 25 exploitants/an
Planification	Investissement période juin 2022-2027
Critères de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'exploitations ayant bénéficié de ce type d'aide - Investissements générés - Nombre d'ha de nouvelles surfaces de houblonnière montées - Nombre d'ha de houblonnières restaurées - Nombre d'exploitations viable économiquement et sans difficulté de reprise

Action 2.4.	Aide aux investissements spécifiques concourant à la transition agroenvironnementale de la filière houblonnière
Priorité pour la profession	1
Problématique identifiée	Toutes les exploitations agricoles du Grand Est doivent s'adapter au changement climatique. Les producteurs sont amenés à devoir sécuriser leur production vis-à-vis des ravageurs, maladies et également pour l'accès à l'eau afin d'assurer un rendement et une qualité de production. Les agriculteurs ont également besoin d'être accompagnés pour s'engager vers des démarches de transition agro-écologiques afin de continuer à produire tout en préservant l'environnement.
Objectif	Accompagner les exploitations agricoles du Grand Est vers la transition agro-environnementale dans le but de s'adapter au changement climatique
Modalités d'action	Aides régionales pour la mise en œuvre d'études Aides aux investissements dans les exploitations
Bénéficiaire	Exploitants houblonniers (individuel ou société agricole), CUMA
Modalités d'intervention Conseil Régional	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Investissements liés aux économies d'énergies</u> : <p>Le financement régional concernant l'isolation des séchoirs et le renouvellement des chaudières destinées au séchage de houblon pour permettre des économies d'énergie sera étudié après la réalisation d'une étude d'efficacité énergétique. Cette étude préalable comprendra notamment un état des lieux de l'ensemble du parc matériel existant, le coût de rentabilité du changement des équipements, les aspects sécurité, de faisabilité et de coûts.</p> <p>Cette action sera travaillée en transversalité avec les partenaires de la filière, la Direction de l'Agriculture, Viticulture, Forêt et le service énergie de la Région NOUVEAUTE</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Investissements innovants et numériques liés à la protection des cultures et de l'utilisateur</u> : <p>Le financement régional pour des investissements innovants et numériques liés à la protection des cultures et de l'utilisateur sera étudié après la fourniture d'une étude préalable. Elle devra notamment comprendre un état des lieux complet des matériels innovants existants sur le marché, un état des lieux du parc de matériel de pulvérisation existant et une analyse de la performance de ces nouveaux matériels. Les travaux d'expérimentation menés par le Comptoir Agricole sur cette thématique devront apporter des éléments supplémentaires à cet état des lieux afin de répondre au mieux à la demande des producteurs. NOUVEAUTE</p> <p>Dispositif Ferme du Futur (Dispositif DCC) :</p> <p>Diagnostic de performance financé en totalité par la Région pour identifier les axes d'améliorations et les recommandations possibles pour accroître la compétitivité des exploitations et s'engager dans une démarche de progrès, ainsi que permettre une appréhension des technologies et des nouveaux modes d'organisation.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Soutien régional lié à l'amélioration des pratiques culturelles et à l'adaptation au changement climatique :</u> <p><i>Pour mémoire :</i> Dispositif d'aide pour l'acquisition de stations météo connectées (Dispositif DAVF) Taux d'aide : 40% (Région)</p> <p>Dispositif d'aide à la sécurisation de la ressource en eau (Dispositif DAVF) aide à l'irrigation : forage, stockage de substitution, canalisations et réseau de distribution goutte à goutte Taux d'aide : 15% + 5% AB + 5% JA + 5% MV – dépenses plafonnées à 100 000 € HT (Région)</p>
Budget prévisionnel (à titre indicatif)	200 000 € sur 5 ans soit 40k€/an
Planification	Investissement période 2022-2027
Critères de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'exploitations ayant bénéficié de ce type d'aide - Nombre de diagnostics « ferme du futur » réalisé dans la filière houblonnière - Investissements générés (dont matériel innovant et numérique) - Nombre d'exploitations ayant réalisé des économies d'énergie - Nombre d'exploitations ayant sécurisé la production de houblon par rapport à l'accès à l'eau

Action 2.4.	Soutien aux brasseries et micro-brasseries
Priorité pour la profession	1
Problématique identifiée	La filière brassicole est un des domaines d'excellence de la région Grand Est. La Région soutient les investissements dans les industries agroalimentaires telles que brasseries et micro-brasseries.
Objectif	Moderniser les outils de production afin d'augmenter la compétitivité des entreprises Accompagner les brasseries et micro-brasseries vers des pratiques innovantes, numérique
Modalités d'action	Aide aux investissements réalisés par les brasseries et micro-brasseries
Bénéficiaire	Brasseries et micro-brasseries du Grand Est
Modalités d'intervention Conseil Régional	<p><u>Aides aux investissements dans les industries agroalimentaires (Dispositif DAVF)</u></p> <p>Aide aux investissements dans les industries agroalimentaires. Taux d'aide : 20 % + 10 % pour un projet relevant d'une entreprise inscrite dans la démarche de signe officiel de qualité ou démarche territoriale + 10 % au titre de la création nette d'emploi (au moins 1 ETP CDI) L'aide est plafonnée à : 750 000 € pour les PME avec 25 000 €/emploi créé au-delà de 250 000 € alloués ; 500 000 € pour les groupes avec 15 000€/emplois créé au-delà des 150 000 € alloués</p> <p><u>AMI artisanat de demain (Dispositif DCC)</u></p> <p>Aide aux entreprises artisanales en développement pour moderniser leurs outils de production en les inscrivant dans une démarche globale d'amélioration de leur performance et de leur réponse aux évolutions du marché (par ex. automatisation, impression 3D, outils de gestion particulièrement de production et matériel informatique lié à la production) Aide au conseil et/ou à la certification. Taux d'aide : 20 % (30% pour les zones AFR) - Plafond maximum de la subvention : 40 000 €</p> <p><u>Grand Est Compétitivité (Dispositif DCC)</u></p> <p>Accélérer la transformation des entreprises régionales en facilitant l'investissement productif et en accompagnant les entreprises dans une démarche industrie du futur ou industrie 5.0. Dispositif à destination des PME implantées dans le Grand Est, ayant une activité de production et les ETI et grandes entreprises. 2 volets : - Parcours modernisation des PME : Aide à l'acquisition d'outils productifs pour les petites et moyennes entreprises : taux d'aide de 10 à 30% selon la taille et la localisation de l'entreprise – montant d'aide plafonnée à 100 k€ - Parcours industrie du futur : aide au conseil 50% - aide plafonnée à 16k€ Investissements : taux d'aide de 10 à 30% selon la taille et la localisation de l'entreprise – montant d'aide plafonnée à 400 k€</p> <p><u>Aides aux grandes entreprises (Dispositif DCC)</u></p> <p>Aide aux grands projets d'implantation ou d'extension d'entreprises. Le caractère structurant du projet est apprécié au regard de son impact sur</p>

	<p>l'économie locale ou sur l'emploi. L'objectif est de favoriser les décisions d'implantation ou d'extension structurantes menées par les grandes entreprises sur le territoire régional avec une priorité sur les zones Aides à finalité régionale</p> <p><u>Diagnostic Industrie du Futur (Dispositif DCC)</u></p> <p>Diagnostic de performance financé en totalité par la Région pour identifier les axes d'améliorations et les recommandations possibles pour accroître la compétitivité des exploitations et s'engager dans une démarche de progrès, ainsi que permettre une appréhension des technologies et des nouveaux modes d'organisation.</p> <p><u>Grand Est transformation digitale (Dispositif DCC)</u></p> <p>Le dispositif Transformation Digitale propose un accompagnement complet qui vise à inciter les entreprises à acquérir les compétences permettant la maîtrise du digital mais également à faciliter l'acquisition des équipements nécessaires pour devenir une entreprise digitale.</p> <ul style="list-style-type: none"> - accompagnement au déploiement du digital via des prestataires labellisés par la Région ; - aide à l'acquisition de solutions digitales qui vise à rendre opérationnelle l'intégration du digital dans l'entreprise. <p>Cette action sera travaillée en transversalité avec les partenaires de la filière, la Direction de l'Agriculture, Viticulture, Forêt et la Direction de la Compétitivité et de la Connaissance de la Région (DCC)</p>
Budget prévisionnel (à titre indicatif)	1,27 M€ sur 5 ans soit 254 k€/an
Planification	Investissement période 2022-2027
Critères de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises ayant bénéficié des différents dispositifs d'aides - Investissements générés - Nombre de brasseries ou micro-brasseries engagées dans une démarche de transition (par exemple économie d'eau ou d'énergie)

Enjeu n°3 AMELIORER LA COMPETITIVITE ET LA RENTABILITE DES EXPLOITATIONS PAR L'INNOVATION ET LES ACTIONS DE RECHERCHES ET DE DEVELOPPEMENT pour favoriser la résilience agronomique et l'adaptation au changement climatique

Action 3.1.	Aide aux actions de recherche liées à la culture du houblon et brasseries réalisés dans le cadre de la transition agroenvironnementale
Priorité pour la profession	1
Problématique identifiée	L'approche phytosanitaire classique dans le cadre de la lutte contre les maladies et les ravageurs du houblon a montré ses limites. L'utilisation répétée de produits phytosanitaires peut même conduire à l'apparition de phénomènes de résistance. La mise en place de programmes d'expérimentation permettra aux houblonniers d'anticiper la lutte contre les maladies et parasites, de diminuer les cadences de traitements et les quantités de produits phytosanitaires appliquées et d'optimiser l'efficacité des traitements. Des actions de recherche doivent également être menées pour accompagner les exploitants vers l'adaptation au changement climatique. Les exploitants devront également être accompagnés pour répondre aux problématiques liées à la production de houblon BIO.
Objectifs	Soutenir les programmes de recherche en lien avec la réduction des produits phytosanitaires ; Encourager les programmes d'expérimentations de lutte raisonnée et les techniques alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires en tenant compte des nouveaux modes de culture (agroécologie) visant à s'adapter au changement climatique ; Etudier les possibilités d'économies d'énergies dans la filière et tester les investissements innovants et numériques liés à la protection des cultures et de l'utilisateur ; Aider à la diffusion des connaissances
Modalités d'action	Soutien aux coûts liés à la mise en place d'expérimentation Mise en place d'une houblonnière de rupture porté par le lycée agricole d'Obernai
Cible	Comptoir Agricole / Lycée agricole Obernai...
Modalités d'intervention Conseil Régional	Dispositif Soutenir le progrès en agriculture, viticulture et forêt
Budget prévisionnel (à titre indicatif)	250 000 € sur 5 ans soit 50k€/an
Planification	Années 2022-2027
Critère de suivi et d'évaluation	- Rapport de suivi annuel - Surface de houblonnière conduite en AB

Action 3.2.	Favoriser le développement commercial des houblons du Grand Est
Priorité pour la profession	3
Problématique identifiée	<p>Les circuits courts et l'approvisionnement local sont des thématiques de plus en plus prégnantes à développer dans la région notamment pour asseoir notre autosuffisance alimentaire.</p> <p>La filière houblonnière et brassicole se doit de rester une filière d'excellence et de qualité reconnue au niveau européen et mondial.</p>
Objectif	<p>Augmenter l'approvisionnement des brasseries et micro-brasseries auprès des producteurs de houblon du Grand Est</p> <p>Développer les marchés locaux de proximité et les échanges</p> <p>Fortifier la place du houblon produit dans la région sur les marchés européens et mondiaux</p> <p>Travailler sur l'opportunité d'une marque IGP</p>
Modalités d'action	Non défini à ce jour
Cible	Non défini à ce jour
Modalités d'intervention Conseil Régional	Non défini à ce jour
Budget prévisionnel (à titre indicatif)	100 000 € sur 5 ans soit 20 k€/an
Planification	Années 2022-2027
Critère de suivi et d'évaluation	- Pourcentage de brasseries et micro-brasseries de la région qui s'approvisionnent en houblon produit en Grand Est